

Département de l'ESSONNE

**République Française**

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du vendredi 12 mai 2017**

**Nomenclature N° : 8.7**

Conseillers en exercice : 33

**N°DEL2017051**

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Avenant n°1 à la convention de délégation de compétence avec le STIF en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves**

Le 12 MAI 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 5 MAI 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS :** Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Fabienne LAPINA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Christophe NICOLAU, Catherine AUBERT a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Luc TURNER a donné pouvoir à Annie SARRAN, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE :** Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Thomas KIEFFER :

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), en sa qualité d'autorité organisatrice, est garant de la politique régionale des transports et en assure la cohérence.

Le 26 juin 2015, le Conseil municipal a approuvé par délibération n°2015-086 la convention de délégation de compétence avec le STIF en matière de transports spéciaux de transport public routier réservé aux élèves (circuits spéciaux scolaires)

Cette convention prend fin au terme de l'année scolaire 2016-2017. Or, l'accord cadre relatif aux transports scolaires en circuits spéciaux sur le territoire de l'Essonne prend fin au terme de l'année scolaire 2017-2018.

Le STIF souhaite donc prolonger l'actuelle convention pour une durée d'un an dans les mêmes conditions, afin d'adosser le renouvellement des marchés à une nouvelle délégation de compétence.

Aussi, le Conseil d'administration du STIF, par délibération du 6 décembre 2016, propose de prolonger l'actuelle convention par un avenant actant sa prolongation d'une année scolaire supplémentaire soit jusqu'au terme de l'année scolaire 2017-2018.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Transports et notamment les articles R 3111-15 à R 3111-29,

**Vu** la délibération n°2015-086 du conseil municipal du 26 juin 2015 relative à la convention de délégation de compétence avec le STIF en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires – Années scolaires 2015-2016/2016-2017),

**Vu** la délibération n°2016/643 du 6 décembre 2016 du STIF relative à l'avenant à la convention de délégation de compétence à la commune de Dourdan,

**Vu** l'avis de la commission « Education » du 28 avril 2017,

**Considérant** la nécessité de prolonger d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 la convention de délégation de compétence avec le STIF en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence avec le Syndicat des Transports d'Ile de France en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires),
- **d'autoriser** Madame La Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 et tout document y afférent.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **24 MAI 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extraît Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET